

### A. Route de Mulsanne

#### *Vitesse excessive qui rend la route impraticable pour les piétons et les cyclistes.*

Il est rappelé que le gestionnaire de cette voirie est le Département de la Sarthe. Initialement, un emplacement réservé avait été positionné en bord de voirie au Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour permettre la réalisation d'un aménagement pour les mobilités douces. Le Département n'a jamais utilisé de son droit de préemption et cet emplacement réservé a été supprimé au PLU de 2011.

Depuis 2014, le Maire d'Arnage est intervenu à des multiples reprises pour alerter le Département sur cette problématique de sécurité routière. Interpellé, le Président du Conseil Départemental s'est déplacé à Arnage en décembre 2017. La difficulté est que les services du département ne réalisent pas d'aménagements dans des zones hors agglomération.

A ce jour, aucun travaux sur la route de Mulsanne ne sont prévus dans le cadre du schéma routier départemental.

Le Maire milite aujourd'hui pour une reprise de la voirie par Le Mans Métropole afin de pouvoir réaliser les aménagements nécessaires.

#### *Entretien des fossés*

A la demande des riverains, une demande d'intervention plus régulière est adressée aux services départementaux.

#### *Rond-point du virage de Mulsanne*

Une habitante signale une ornière au niveau du rond-point entre la D139 et la D140bis. Une demande d'intervention est adressée aux services départementaux.

#### *Visibilité de nuit au rond-point du virage de Mulsanne*

Une demande d'éclairage public est adressée aux services départementaux.

#### *Transport : les riverains sollicitent la mise en place d'une navette*

Il est rappelé que la ligne scolaire n°78 propose un arrêt à proximité du virage de Mulsanne. Les horaires sont consultables sur <http://www.setram.fr/901-Plan-des-navettes-scolaires.html>

La compétence transport collectif est assurée par Le Mans Métropole qui a confié la gestion du réseau à la SETRAM, dans le cadre d'une délégation de service public. Le service doit être économiquement viable, ce pourquoi il dessert en priorité les zones fortement urbanisées.

Depuis 2014, 3 avancées majeures ont été obtenues :

- Le prolongement de la ligne n°21 jusqu'au lotissement du Val de Sarthe
- Un arrêt supplémentaire route du Chêne
- Dans sa nouvelle offre, la SETRAM propose « Flexo soirée », un service nocturne à la carte.

La question des mobilités, notamment en zone rurale, est un des enjeux qui mobilise l'équipe municipale. Dans le département, des expérimentations ont été menées avec de l'auto partage et du covoiturage solidaire. La Municipalité se nourrira du bilan de ces démarches pour guider sa réflexion.

### **B. Chemin de la Catinière**

#### ***Gestion des containers à ordures ménagères.***

Il est rappelé que les ordures ménagères doivent être déposées dans des containers individuels homologués pour permettre la collecte mécanisée par les services communautaires. Les containers doivent être sortis la veille de la collecte à partir de 19h puis ramassés dans la journée.

Le verre et les emballages doivent être triés à part et déposés dans les points d'apport volontaire prévus à cet effet.

#### ***Accès au chemin pendant les épreuves sportives***

Les riverains souhaitent que les barrières soient positionnées de sorte à empêcher l'accès aux personnes extérieures.

Il est rappelé qu'en cas de problème, les riverains peuvent contacter l'ACO au 02 43 40 24 45.

#### ***Signalisation des trois maisons dont l'adresse est route de Mulsanne***

Pour éviter toute confusion, la pose d'un panneau indiquant « Route de Mulsanne du n°86 au n°88 » est sollicitée auprès de Le Mans Métropole.

#### C. Chemin des Grandes Loges

*L'entrée du chemin comporte des ornières et mérite une réfection.*

Une demande d'intervention est adressée à Le Mans Métropole.

*Les riverains sollicitent l'installation d'un panneau « voie sans issue » de part et d'autre du chemin*

Une voie sans issue est une voie d'où l'on ne peut sortir que par là où l'on est arrivé, ce qui n'est pas le cas du chemin des Loges. Il est donc préconisé d'installer ce type de panneaux qui peuvent être achetés dans le commerce :



#### D. Route des Loges

*Vitesse excessive.*

Un aménagement avait été sollicité auprès de Le Mans Métropole pour réduire la vitesse dans ce secteur. Un courrier de relance est donc envoyé.

*Entretien du ruisseau du Cocassiers.*

Le lit de ce ruisseau n'ayant pas été entretenu depuis des années, son niveau se retrouve aujourd'hui au-dessus de celui du conduit d'évacuation des eaux pluviales d'une maison située à proximité. Le vide sanitaire de la maison est donc systématiquement inondé en cas de fortes pluies.

Un courrier d'interpellation est adressé au Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié, gestionnaire de ce ruisseau.

*Entretien des bas-côtés.*

Une demande d'intervention est adressée à Le Mans Métropole.

### ***Construction inachevée à l'angle du chemin de la Bordelière.***

Le permis de construire initialement délivré étant caduque, une nouvelle autorisation d'urbanisme devra être sollicitée pour terminer les travaux.

### **E. Chemin de la Bordelière**

#### ***Liaison douce et Boulevard Nature***

Le Maire indique qu'un rapprochement a été opéré entre le projet de liaison douce, porté par la ville, et le Boulevard Nature, réalisé par Le Mans Métropole.

Pour rappel, la liaison douce est un cheminement piétonnier entre le chemin de la Bordelière et les jardins familiaux. L'objectif de ce projet est à la fois d'assurer une liaison sécurisée vers le centre-ville et de proposer aux habitants un chemin de promenade supplémentaire.

Le Boulevard Nature est une voie réservée aux circulations douces qui relie les principaux sites naturels de Le Mans Métropole. Il passe déjà par Arnage en longeant la Sarthe, depuis le plan d'eau de la Gèmerie jusqu'au sud du port. Un nouveau tronçon pour rejoindre l'est de la commune est à l'étude.

Dans un souci de cohérence, et de bonne gestion des deniers publics, les tracés des deux projets ont été revus pour permettre une continuité.

Les acquisitions nécessaires pour réaliser la liaison douce sont en cours et le projet avance.

Une première rencontre a été réalisée avec les riverains concernés par le Boulevard Nature mais les habitants ont fait part de nombreuses réserves. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une négociation amiable et propose donc d'organiser une nouvelle rencontre avec les riverains qui le souhaitent afin d'échanger sur leurs demandes et sur leurs attentes.

#### ***Panneau « voie sans issue » : il est proposé de l'installer de l'autre côté de la voie pour améliorer sa visibilité.***

Le service technique municipal va procéder à son déplacement.

#### ***Containers à ordures ménagères***

Un incendie a eu lieu et une structure métallique est endommagée. Une opération de maintenance est sollicitée auprès du service propreté de Le Mans Métropole.

### F. Divers

#### ***Collecte des déchets.***

Avec la mise en place de nouvelles règles de tri sélectif, la question de la cadence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est posée. C'est également l'occasion de se réinterroger sur les secteurs qui ne sont pas collectés au porte à porte. Le Mans Métropole va donc recruter un cabinet pour mener une étude et faire des préconisations.

#### ***Pour lutter contre les dépôts sauvages, la ville va déplacer les points d'apport volontaire de la place « des AFN »***

Chaque semaine, une intervention du service propreté de Le Mans Métropole est nécessaire pour évacuer les déchets : ordures ménagères, matelas, objets divers...L'examen des détritrus montre que leur provenance est souvent extérieure à la commune, pas étonnant dans la mesure où le site est situé sur un axe très passager.

Pour endiguer le phénomène, les containers de la place « des AFN » seront déplacés à l'été 2018. Les nouveaux emplacements seront détaillés dans le prochain numéro du journal Arnage ma ville.

#### ***Devenir de l'ancien commerce alimentaire de centre-ville***

Le bâtiment appartient à un propriétaire privé et la collectivité n'a pas de levier direct pour faire avancer une potentielle reprise par une enseigne de commerce alimentaire. Toutefois, des négociations sont toujours en cours avec des enseignes nationales.

#### ***Site internet.***

Les habitants sont invités à découvrir le nouveau site internet [www.arnage.fr](http://www.arnage.fr)

#### ***Réaménagement de l'avenue Nationale.***

Le Conseil Municipal a validé l'esquisse fonctionnelle réalisée par l'architecte à partir des propositions du groupe consultatif. Un dernier atelier participatif s'est tenu le 12 février 2018 pour échanger sur le rôle de l'éclairage public, l'emplacement des terrasses et les matériaux retenus pour le sol. Il a débuté par une visite nocturne de l'avenue Nationale afin de sensibiliser le groupe consultatif au rôle de l'éclairage.

Après la finalisation du travail de l'architecte et la phase marchés publics en 2018, les travaux devraient débuter fin 2019. La ville travaillera en étroite collaboration avec les commerçants pour préparer et planifier au mieux cette phase, afin de maintenir l'activité commerciale pendant les travaux.

Le flux permanent des véhicules sera maintenu le plus souvent en double sens, afin de gêner le moins possible les déplacements quotidiens.

#### ***Déploiement de la fibre.***

Dans le cadre du plan Très Haut Débit (THD), Arnage va bénéficier du déploiement de la fibre par Orange, sur ses fonds propres, permettant un débit de 500 Mbits/s (contre 20 pour l'ADSL par exemple).

Le déploiement devrait débuter fin 2018.